



GEMENG
JONGLËNSTER

Junglinster, le 03 juillet 2024

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 24 mai 2024 le conseil communal a confirmé des règlements de circulation (règlements circ. 2024/068, circ. 2024/081, circ. 2024/083.1, circ. 2024/089).

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 07 juin 2024 sous référence cce/rc/avis/24/5950 et par le Ministre des Affaires intérieures le 28 juin 2024 sous référence 322/24/CR 849x3c426.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 04 juillet 2024 au 18 juillet 2024 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire